



Société Saint-Thomas-d'Aquin

Société acadienne de l'Î.-P.-É.

5, ave Maris Stella, Summerside (Î.-P.-É.) C1N 6M9
Téléphone : (902) 436-4881 Télécopieur : (902) 436-6936
Site Web : www.ssta.org

**Commentaires présentés
à la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales de l'Î.-P.-É.
par
La Société Saint-Thomas-d'Aquin
le 13 septembre 2004**

La Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA) est l'organisme porte-parole des Acadiens, Acadiennes et francophones de l'Île-du-Prince-Édouard. Fondée en 1919, cette société acadienne insulaire regroupe plus de 1 200 membres. À partir de son siège social situé à Summerside, la SSTA pilote une gamme de dossiers dans les secteurs politique, socio-économique et culturelle.

Mission

Travailler pour que tout Acadien, Acadienne et francophone puissent vivre et s'épanouir individuellement et collectivement en français à l'Î.-P.-É.

Buts de la SSTA

- regrouper les Acadiens, Acadiennes et francophones de l'Î.-P.-É. au sein d'une même association;
- représenter ses membres auprès des gouvernements provincial et national et municipaux et, revendiquer leurs droits;
- établir des programmes et des services visant à promouvoir le développement des communautés de l'Î.-P.-É. dans tous les secteurs;
- développer des relations amicales entre les Acadiens, Acadiennes et francophones de l'Île et les autres francophones du Canada et d'ailleurs;
- établir et administrer un fonds devant servir d'aide financière aux étudiant.e.s acadiens, acadiennes et francophones de l'Î.-P.-É.

Notre constat suite à la lecture du rapport intérimaire

Tel que décrit dans le premier rapport que nous vous avons soumis, un jugement a déjà été statué à l'effet que la circonscription Évangéline-Miscouche devait posséder un statut



particulier afin d'octroyer une circonscription exclusive à la population acadienne.¹ Nous vous avons fortement suggéré qu'aucun changement ne devait être apporté à la circonscription 24.

Après avoir lu votre rapport intérimaire, nous sommes extrêmement préoccupés par la nouvelle délimitation que vous suggérez. En effet, l'ajout des régions de Lot 16, Grand River, Arlington et Linkletter agrandit considérablement l'actuelle circonscription Évangéline-Miscouche. Nous voyons une contradiction énorme dans ce que vous avancez. Nous nous questionnons à savoir comment vous pouvez progresser dans l'atteinte de vos objectifs d'augmenter le nombre d'électeurs de la circonscription tout en préservant et en diffusant la langue et l'identité des Acadiens et francophones. Dans votre rapport, il est mentionné : « La circonscription d'Évangéline proposée continuera sur cette voie, car la vaste majorité des électeurs (75%) y sont Acadiens et francophones ». Nous avons de sérieuses préoccupations quant à la provenance de ce chiffre. Selon les chiffres du Recensement tenu en 2001, il nous est difficile de comprendre de quelle manière le nombre d'Acadiens et de francophones sera maintenu à 75 % par l'annexe des régions de Lot 16, Grand River, Arlington et Linkletter. En effet, actuellement la proportion des électeurs anglophones est de 57,7% versus 42,3% d'électeurs francophones et dans la nouvelle circonscription que vous proposez, la proportion des électeurs anglophones passera de 64,2 % versus 35,8% d'électeurs francophones (voir les données du Recensement 2001 en annexe). De plus, ces dernières régions n'ont pas nécessairement de liens étroits de par les services francophones qui se retrouvent dans les secteurs Wellington, Abram-Village, Mont-Carmel de la région Évangéline. En nous référant au cas *Carter*, nous désirons rappeler que lors de délimitation des circonscriptions électorales, qu'il faut s'assurer d'une représentation effective de la population et que dans ce cas, certains facteurs compensatoires peuvent être pris en considération. Vous avez la responsabilité de vous assurer de la représentation des groupes minoritaires hors, dans le cas qui nous concerne, ce sont les francophones qui sont en minorité. Dans le cas qui nous concerne, il n'est pas nécessaire de réduire l'écart de -17,20% à -1,08% tel que vous le suggérez.

Il est donc clair pour nous, qu'en élargissant le territoire, vous diluez le vote des Acadiens et francophones dans une marée anglophone. En adoptant le changement que vous suggérez, vous défavorisez la communauté de langue minoritaire qui perdra son poids politique et aura ainsi peu de chance de faire élire une voix francophone qui la représente.

Enfin, nous croyons que vous devez vous assurer que la refonte de la carte électorale assure la représentation de la diversité insulaire au sein de l'Assemblée législative. Malheureusement, les changements que vous suggérez biaisent le droit de la minorité francophone. C'est pourquoi nous suggérons d'étudier sérieusement les impacts que vont occasionner l'ajout des circonscriptions situé au nord de la route 2.

Nous remercions la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales de l'Î.-P.-É. de nous avoir donné l'occasion de présenter nos commentaires et nous espérons que vous prendrez en haute considération ces derniers que nous venons de vous soumettre.

¹ Commissaire à la réforme électorale de l'Île-du-Prince-Édouard. Rapport de la Commission sur la réforme électorale, décembre 2003, p. 62.

Electoral Boundaries District 24 (Proposed #4)

Existing	Total*	Anglophones	(%)	Francophones	(%)
Lot 15	1155	380	32,9%	775	67,1%
Lot 17	445	380	85,4%	65	14,6%
Wellington	360	115	31,9%	245	68,1%
Abram-Village	335	70	20,9%	265	79,1%
Miscouche	750	635	84,7%	115	15,3%
Slemon Park	500	467	93,4%	33	6,6%
Total	3545	2047	57,7%	1498	42,3%

Proposed	Total*	Anglophones	%	Francophones	%
Lot 15	1155	380	32,9%	775	67,1%
Lot 17	445	380	85,4%	65	14,6%
Wellington	360	115	31,9%	245	68,1%
Abram-Village	335	70	20,9%	265	79,1%
Miscouche	750	635	84,7%	115	15,3%
Lot 14	775	660	85,2%	115	14,8%
Lot 16	675	540	80,0%	135	20,0%
Linkletter	330	320	97,0%	10	3,0%
Total	4825	3100	64,2%	1725	35,8%

* Total population as per 2001 Census